

Paris : les commerçants de la place Sainte-Catherine vont-ils réduire leurs terrasses ?

Ariel Weil, le maire du IV^e arrondissement, exige que les restaurants de la place Sainte-Catherine enlèvent leurs terrasses du terre-plein central d'ici demain.



Les commerçants doivent libérer ce jeudi le terre-plein central de la place du Marché-Sainte-Catherine (IV^e), dans le Marais. LP/Cécile Beaulieu.

Par **Eric Le Mitouard**

Le Parisien, 30 septembre 2020

« À partir de ce jeudi, on ne tolérera plus les terrasses sur le terre-plein central de la place du Marché-Sainte-Catherine », martèle Ariel Weil, le maire (PS) de Paris Centre. L' élu [ne veut pas parler d'ultimatum](#). Mais les commerçants, eux, perçoivent la menace comme un « acharnement » alors qu'ils affirment respecter scrupuleusement les termes de la [charte de la Ville](#), et ne gêner en rien les secours, pas plus que le cheminement des piétons.

En plein cœur du Marais, les terrasses éphémères des sept établissements qui bordent la place parisienne sont le lieu de toutes les dissensions. Les terrasses sont trop nombreuses, bruyantes, envahissantes, empêchant l'accès des véhicules de secours, selon l'association Vivre le Marais.

«Nous ne sommes pas en guerre»

« Mais nous ne sommes pas en guerre. Je suis seulement dans l'optique de trouver un équilibre entre les riverains et les commerçants », assure le maire qui depuis plusieurs jours, déjà, voit patrouiller les agents de la préfecture de police, du commissariat et des effectifs municipaux. Ils ont fixé à nouveau les limites des nouvelles terrasses. « Et franchement, nous constatons que les commerçants ont commencé à respecter les règles sur les horaires de fermeture. A 22h30, il n'y a plus de surterrasse ».

Un bon début. Bien que les tables et les chaises occupent encore la place centrale. « Et il n'en est plus question. La règle doit s'appliquer à tout le monde sur la place », affirme le maire.

«90 % des commerçants respectent les règles»

Serait-il un défenseur d'un lobby de riverains ? « Il n'y a pas de lobby. Juste un collectif de riverains. Et ils n'ont pas gagné. Je fais juste respecter l'intérêt général. L'espace public n'est pas aliénable », ajoute-t-il.

D'ailleurs, pour le maire, « 90 % des commerçants du centre de Paris respectent la charte de la Ville et jouent le jeu. Seuls 5 à 10 % ne ferment toujours pas à 22 heures ou continuent de mettre leur musique à l'intérieur sans fermer leurs portes... Ils font de la concurrence déloyale et ils font du tort à la profession », estime-t-il.

Mais sur la question de leur emplacement, si l'extension d'une terrasse éphémère est possible sur simple déclaration à la Ville, les terrasses ne peuvent pas pour autant s'accaparer l'espace public, appuie le maire.

Une « version 2 » de la charte des terrasses imposée par la Ville devrait bientôt être publiée : à la suite de verbalisations, les amendes pour les commerçants non respectueux pourraient s'élever à 500 euros. Sachant que la préfecture de police peut déjà imposer la fermeture administrative des établissements qui ne respectent pas les règles.

source : <https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-les-commerçants-de-la-place-sainte-catherine-vont-ils-retirer-leurs-terrasses-30-09-2020-8394429.php>